

CHRISTIAN VANNESTE A DU MAL AVEC LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

LE 18 JUILLET 2011 SABINE BLANC

La pétition contre l'accès des mineurs aux sites porno mise en ligne par l'association du député UMP est fautive sur deux points.

Christian Vanneste, député UMP du Nord, a déposé récemment **une proposition de loi** pour circonscrire l'accès des mineurs aux sites pornographiques. En appui, il a mis en ligne **une pétition**, via l'association **Famille et liberté**, qu'il préside.

En accueil de la pétition, il est précisé :

Votre adresse mail ne sera ni transmise, ni affichée.
Seuls vos noms, prénoms, ville, métier seront visibles dans la liste, qui est protégée contre l'indexation des moteurs de recherche.
Données traitées conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, dispense de déclaration [CNIL n°7](#).

Pourtant, que voit-on trainer ?

59	Guillaume BAREAU GUILLAUME MARLY LE ROI 2011-06-21 (confirmé)	[Gla.barreau@orange.fr]
118	Anne PERDEREAU PARENTIS EN BORN 2011-06-21 (confirmé)	[Anne.perdereau40@orange.fr]
328	Daniel KALISKY KALTBRUNN 2011-06-23 (confirmé)	[Daniel.kalisky@gmail.com]

Comme on peut le constater en se référant au numéro de la colonne de gauche, ce petit problème ne semble pas préoccuper ceux qui gèrent la pétition puisque ce petit fail remonte au début (signataire n°59). Peut-être ces pétitionnaires auraient-ils dû écrire de façon claire :

261	Albane L*** ORLEANS 2011-06-22 (confirmé)	NE PAS COMMUNIQUER MON ADRESSE MAIL MERCI
-----	--	---

Contactée, la CNIL a bien confirmé qu'il y avait bien un problème :



« Nous avons relevé 3 cas de diffusion de l'adresse mail des pétitionnaires sur près de 800 personnes concernées. Cette diffusion est réalisée par le biais de la zone commentaires et non dans le champ d'identification du pétitionnaire :

Pour autant, le site ne précise pas que cette zone commentaire et/ou l'adresse mail des personnes seront diffusées (« Seuls vos noms, prénoms, ville, métier seront visibles dans la liste »). Le responsable de traitement est en faute sur ce point (problème de sécurité des données, art.34 de notre loi et 226-17 du Code pénal). »



En outre, elle souligne un autre point que nous n'avions pas vu :



« Par ailleurs, sur l'aspect déclaratif, le site vise la dispense de déclaration n°7. Ni la dispense n°7 (qui concerne les traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe – NDLR) ni la n°8 (qui porte sur les traitements mis en œuvre par des organismes à but non lucratif – NDLR) ne sont applicables à une pétition.

Dans la mesure où les données recueillies ne sont pas sensibles au sens des articles 8 et 9 de notre loi, une déclaration normale aurait dû être réalisée préalablement à la mise en ligne du formulaire de collecte et à la diffusion de la liste des pétitionnaires. »



On notera aussi au passage que le lien en orange vers la Cnil ne marche pas et que le dispositif anti-spam n'est pas très solide.

Contactée par mail la semaine dernière, l'association a répondu ce lundi 18 juillet en la personne d'un nommé Philippe Gorre :

« merci pour votre message. Je rentre d'une semaine sans ordinateur. J'interroge notre prestataire et je vous tiens au courant. »

Image CC Flickr **Chuckumentary**

MAJ le 18 juillet à 20 h 55 suite à la réponse de l'association.

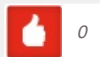
STATLER

le 18 juillet 2011 - 10:25 SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

Au passage, les commentaires des pétitionnaires regorgent de perles, genre :

“CELA NE SUFFIT PAS PARCE QUE LES TELECHARGEMENTS QUE L'ON TROUVE EN PEER TO PEER SONT VEROLES PAR DES FILMS PORNO ! EN RECHERCHANT UN FILM POUR ENFANT (!) un enfant tombera 7 fois sur 10 sur un film pour adulte (!).”

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEMIL

le 18 juillet 2011 - 11:31 SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

Cool... On n'a plus qu'à inscrire tous les pétitionnaires sur un site de pornz russe. Bon, on en prend dix chacun? ;-)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ASSELIN

le 18 juillet 2011 - 12:32 SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

@statler: Oui c'est très bon comme commentaire! D'ailleurs moi aussi j'ai une remarque à faire...

M Vaneste, chaque fois que mes enfants volent des jouets en magasin, il n'y a ni garantie, ni SAV, ni notice. C'est scandaleux, que pouvez vous faire contre ça?

M Vaneste, bien sûr je suis contre la pornographie, qui est le signe de la décadence de notre société. Toutefois, pour me procurer ces horribles contenus, je n'ai pas trouvé de meilleur méthode que de chercher "blanche neige et les 7 nains" sur Limewire, ce qui est très humiliant. N'auriez vous pas un autre plan?

M Vaneste, Agé de 55 ans, je trouve internet vraiment dégueulasse. J'ai donc créé un profil sur un site d'adolescents, je me fais passer pour l'un d'entre eux et tente d'inculquer de bonnes manières à ces petits sauvages pervers. Passant en moyenne 80h par semaine à cette bienfaisance, ne pourrais je pas bénéficier d'un emploi rémunéré dans votre association pour pouvoir poursuivre et intensifier cette action ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

YÉMANJA

le 18 juillet 2011 - 13:36 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*On savait ce type dangereux et là on le découvre incompetent !
Raison de plus de s'en méfier doublement*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DISTANT THUNDER

le 18 juillet 2011 - 23:32 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Hmm, je conviens que cette pétition que je n'appuie pas mais dont je respecte l'initiative et les signataires semble selon toute vraisemblance contrevenir à certains articles de loi des plus importants en la matière (soulevant comme c'est bien souvent le cas une méconnaissance d'Internet, des textes de loi se rapportant à Internet, et plus généralement de la psychologie humaine -bien que l'indignation soit légitime), mais je ne vois rien ici qui prouve que les signataires exposés n'ont pas tout simplement pas fait une fausse manipulation. Le nombre d'e-mails exposés semble extrêmement faible, et l'algorithme de stockage des mails -donc celui aussi qui en a la charge- m'a l'air bien moins fautif ici qu'un end-user distrait. Après, si c'est le script qui est fautif, alors 1 adresse divulguée est une adresse en trop, mais il est également de la responsabilité du webmaster de retirer les mails du champs 'commentaire'.

Bref, un peu vite en besogne cette accusation...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BOUH

le 19 juillet 2011 - 9:36 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'aime beaucoup le numéro (première colonne) qui laisse penser que le nombre de signataires est plus important : ce numéro est 817 à l'heure où j'écris ces quelques lignes, alors qu'il y a effectivement 554 votants...

Je n'ai de plus pas très bien compris la pertinence d'un tel système pour une pétition : une personne ayant plusieurs adresses email pourrait signer la pétition plusieurs fois non ? Comment être sûr du nombre de signataires ?

Alors que sur Internet de nombreuses pétitions signées par un nombre très important de personnes restent non entendues, je pari que cette pétition n'aura de toute façon pas besoin de beaucoup de signataires pour trouver plus d'oreilles attentives dans notre chère caste politique...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DAVID20CENT

le 19 juillet 2011 - 11:20 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



AH ce Vanneste...

Mais qui est donc Mme Vanneste?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

NETte overdose, IRL infâme – Et.Nadji && Web le 24 juillet 2011 - 3:40

[...] et filtrer le Web? Tant mieux! Ils apprendront à utiliser des proxys et peut-être à faire des pétitions plus sécurisées que les [...]